



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 261-195

Discipline : L0201 - Lettres Classiques (L0201)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0692693C

Nom de l'établissement : Collège Ampère

Commune : LYON 2E ARRONDISSEMENT

Adresse : 31 rue DE LA BOURSE 69289 LYON 2E ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.0692693C@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Poste de Lettres classiques : Français et Langues anciennes. Construction en commun avec les professeurs de LCA du lycée d'un parcours langues anciennes sur la cité scolaire Ampère : collège et lycée, alimentant un axe du projet d'établissement à venir. L'enseignant-e pourrait être amené-e à intervenir au lycée.

La création de ce poste a été approuvée par les deux inspecteurs de lettres modernes et classiques : M.Tuleu et M.Dufetre

Missions

Construction en commun avec les professeurs de LCA du lycée d'un parcours langues anciennes sur la cité scolaire Ampère : collège et lycée, alimentant un axe du projet d'établissement à venir.

Le développement des langues anciennes sur la cité scolaire
L'enseignant-e pourrait être amené-e à intervenir au lycée.

Compétences requises

- Un dynamisme propice au développement des langues anciennes
- Une dynamique de projet
- Une expérience en lycée serait appréciée
- Une forte capacité à travailler en équipe

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est

donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.